



Pôle Politique Educative
DIRECTION JEUNESSE

MODALITES D'ATTRIBUTION Jardins familiaux

Pour en être bénéficiaire, il faut :

- être résident sur la commune,
- avoir rempli une fiche de demande.

Une priorité sera toutefois accordée aux résidents de locatifs collectifs, aux familles nombreuses ou en difficulté et aux locataires ou propriétaires ne disposant pas de jardin particulier.

**Après avoir rempli une fiche de demande,
un dossier administratif est à constituer au Centre PASTEL**

Pièces à fournir obligatoirement

Pour toute nouvelle demande :

- La photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- Le dernier avis d'imposition

Pour tout renouvellement :

- La photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile

Modalités de transmission des documents

Horaires d'ouverture de l'accueil

Lundi, Mercredi et Jeudi 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

Mardi 9h à 12h30 - 13h30 à 18h30

Vendredi matin fermé - 13h30 à 17h

Adresse

Centre PASTEL - rue Léopold Marcel
 Quartier des Acacias - LOUVIERS

Téléphone : 02.32.25.40.37

Mail : valerie.caullet@ville-louviers.fr

Redevance des parcelles sur chaque site

Sites	Redevances du 1 ^{er} /01 au 30/06	Redevances du 1 ^{er} /07 au 31/12
Acacias	14€	7€
Maison Rouge	52€	26€
Impasse Etoupées	52€	26€
La Plaquette	52€	26€
Les Grands Champs	35€	17,50€
Pichou	35€	17,50€

Facturation et paiement

Une facture vous sera adressée à votre domicile début février de l'année N+1.

Le règlement pourra alors s'effectuer :

- A l'accueil du Kiosque Famille rue saint germain
- Par internet : via le kiosque famille

(Avant votre première visite, veuillez demander un identifiant et son mot de passe par mail : kiosque.famille@ville-louviers.fr)

Restitution

Pour toute restitution de la parcelle, veuillez adresser :

- Un courrier au Centre Pastel, avant le 15 décembre.



Un état des lieux de sortie sera effectué en présence d'un personnel de Pastel.

Si une remise en état de la parcelle est nécessaire, un délai pour la réaliser vous sera proposé.

En cas de non-respect, la remise en état vous sera facturée.

Pour toute restitution après le 1^{er} janvier, la totalité de la redevance reste due.